



**Dossier de la Table
ronde du 12 juin 2014**

**Pour la
reconnaissance
de l'économie
domestique**

USV, CSP, l'autre syndicat, EESP,
HES-So, Collectif vaudois de soutien
aux sans-papiers

Nous avons décidé de regrouper dans un dossier les diverses contributions apportées lors de la soirée « Aucune employée domestique n'est illégale » du 12 juin 2014 afin de les mettre à disposition des personnes intéressées. Cette soirée a été souhaitée /initiée par la Coordination vaudoise de la Campagne « Aucune employée de maison n'est illégale », composée du Collectif vaudois de soutien aux sans-papiers, du Collectif de soutien et de défense des sans-papiers de la Côte, du Syndicat des services publics, de l'Autre syndicat, de Feminista et du CSP.

Lors de cette soirée a également été inaugurée l'exposition des images gagnantes du concours artistique organisé au niveau national et dont vous pouvez visionner les images sur www.aemni.ch/images-au-concours.

Le film « Mama illegal » a conclu la soirée.

La Coordination vaudoise remercie chaleureusement l'EESP et en particulier Susy Ducaux, responsable de la communication à l'EESP, Caroline Parchet qui assure le secrétariat, et Morgane Kuehni, professeure à l'EESP, qui a animé la Table-Ronde

Contenu du dossier

Introduction à la soirée

Myriam Schwab Ngamije, travailleuse sociale
La Fraternité – Centre social protestant

Introduction à la table ronde

Morgane Kuehni

Etre sans-papiers en Suisse, témoignages

Silvia Marino, ancienne sans papiers de Genève, membre du comité de l'association
« Reconnaître le travail domestique – régulariser les sans-papiers »
Nelly Valencia, employée de maison et ancienne sans-papiers

La reconnaissance du travail domestique

Nathalie Benelli, docente et responsable de projet
Haute école de travail social de Lucerne

Les chèques-emploi : une solution contre la précarité ?

Clotilde Fischer, responsable de Chèques-emploi
Entraide Protestante Suisse, EPER

Conditions de travail dans le secteur du travail domestique, quelles protections ?

Michela Bovolenta, Secrétaire centrale en charge des femmes et de la migration
Syndicat suisse des services publics

Les photos sont de Luis Carlos Garcia Guerrero et Chloé Maire, CSP.

Introduction à la soirée par Myriam Schwab Ngamije

La campagne « Reconnaître le travail domestique – régulariser les sans-papiers »¹ a les objectifs suivants :

- une meilleure reconnaissance et valorisation du travail effectué dans le secteur de l'économie domestique ;
- la régularisation de tous les sans-papiers, avec une attention particulière au secteur de l'économie domestique ;
- l'amélioration des conditions de travail de tous et toutes les employées du secteur domestique.

En effet, ce secteur est en pleine expansion, et emploie la majorité des femmes sans-papiers qui vivent en Suisse. On estime que 90'000 à 200'000 sans-papiers vivent en Suisse, et parmi eux, en minimum 40'000 d'entre eux - mais je vais dire « d'entre elles », puisqu'elles sont en grande majorité des femmes - travaillent dans l'économie domestique. Dans le canton de Vaud, nous avons estimé il y a quelques années, qu'elles devaient être environ 4'500 à travailler dans ce secteur, et comme la majorité d'entre elles travaillent chez plusieurs employeurs, elles pourraient concerner environ 25'000 ménages. C'est donc un phénomène loin d'être anodin.

Elles nettoient, repassent, lavent, jardinent, cuisinent, conduisent, accompagnent, soignent et prennent en charge des enfants en bas âge, des personnes malades, des personnes âgées et/ou dépendantes.

Les travailleuses de l'économie domestique contribuent en grande partie à augmenter la qualité de vie d'innombrables personnes en Suisse. A travers leur travail, elles facilitent la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. De plus, ces travailleuses permettent à leurs patrons de planifier des carrières professionnelles exigeantes et d'avoir le temps pour remplir des fonctions reconnues dans la vie publique (engagements politiques, associatifs, loisirs...). Le secteur de l'économie domestique ne fonctionnerait plus sans l'apport des femmes migrantes en général et, plus spécifiquement, sans celles qui vivent sans autorisation de séjour.

Il s'agit, à notre sens, d'un enjeu sociétal important, dans un pays qui place l'égalité hommes-femmes comme principe cardinal. Or, qu'est-ce qu'on constate : c'est qu'il y a toujours plus de femmes qualifiées sur le marché du travail, mais que la répartition des tâches multiples du ménage (domestiques, éducatives) ne sont toujours pas mieux réparties. Ainsi, que ce soit par besoin, par commodité ou par luxe, les familles cherchent de plus en plus à être soulagées de ces tâches et cherchent des solutions qui soient pratiques et facilement disponibles.

Mais justement, pour les personnes qui travaillent dans ce secteur, les conditions de travail restent très précaires, en partie parce que ce sont des tâches peu valorisées socialement. Les travailleuses migrantes ressortissantes non-Européennes (dont les qualifications professionnelles ne sont en général pas reconnues en Suisse) sont également confrontées à la politique migratoire, qui ne reconnaît pas le besoin de main d'œuvre dans ce secteur et se retrouvent alors à travailler sans autorisation et pour la grande majorité sans protection sociale. Cette position les fragilise évidemment pour obtenir des conditions de travail dignes en Suisse. C'est fort de l'ensemble de ces constats que la campagne a été lancée l'année dernière.

¹ Voir www.aemni.ch

La campagne « Aucune employée domestique n'est illégale »

La campagne s'est articulée autour d'une pétition qui a fait connaître nos revendications. En une année plus de 21'000 signatures ont été récoltées et remises au Conseil fédéral en mars 2014. Le canton de Vaud a été le champion de la récolte avec plus de 10'000 paraphes récoltés !

Le concours artistique, qui a permis la production de divers objets, essentiellement des affiches est aussi un élément important pour donner une visibilité à la problématique des employées domestiques sans statut légal.

Finalement, nous avons pris contact avec des conseillers/-ères nationaux/-ales pour discuter avec eux/elles et les inciter à déposer l'une ou l'autre motion au Parlement allant dans le sens de nos revendications. La composition actuelle du Conseil national ne permet pas de trouver une coalition gauche-droite ayant suffisamment de poids pour porter une de ces motions. Même la ratification de la Convention de l'Organisation internationale du travail no 189 sur « le travail décent dans l'économie domestique » ne semblait pas aller de soi. Nous avons alors axé notre lobby également sur cette convention qui a finalement été ratifiée par la Suisse.

Si les conditions formelles de travail dans l'économie domestique ont été améliorées théoriquement ces dernières années, dans la pratique il est difficile de les faire respecter d'autant plus par les employées sans-papiers. La question de la régularisation reste donc fondamentale et est notre première priorité.



« Les femmes sans-papiers travaillent quotidiennement pour les « Home sweet home », font la poussière et lavent le linge sale, mais prennent aussi soin des plus vulnérables des pays riches. » Morgane Kuheni

Introduction à la table ronde par Morgane Kuehni

Parler du « travail » réalisé dans la sphère privée a été un combat de longue haleine mené par les féministes. Réalisé dans l'intimité des maisons et des appartements, à l'abri des regards, il constitue pourtant l'« autre face » du travail effectué dans la sphère publique. Qu'il soit ménager, familial, relationnel, de soins aux enfants ou aux parents âgés, qu'il soit gratuit ou rémunéré, porteur de droits sociaux ou non, ce travail, immense et difficilement quantifiable, fait partie intégrale de la production des richesses et du bien-être... Pourtant, aujourd'hui il est toujours largement invisibilisé, et loin d'être systématiquement considéré par les économistes, sauf quelques exceptions².

Parler du travail, de son contenu, de ses modalités, relations de travail personnalisées, souvent de face-à-face (sans collègue) et souvent non-réglementées (contrat type de travail), ne peut se faire sans poser la question de sa répartition, de ses multiples divisions : qui fait « ce travail » et dans quelles conditions ! Ces questions sont éminemment politiques et ne peuvent faire l'impasse des rapports de pouvoir historiquement et socialement constitués. La campagne « Aucune employée de maison n'est illégale » problématise un phénomène massif dans l'ensemble des pays occidentaux : aujourd'hui une large part du travail domestique est pris en charge par des personnes migrantes, des femmes parfois avec, et parfois sans-papiers. Il serait d'ailleurs plus juste de dire sans « statut légal » en Suisse, puisque certaines d'entre elles ont des papiers, passeports et cartes d'identité... mais pas les bons ! Elles vivent donc dans l'illégalité, avec tout ce que cela implique : menace de renvoi, peur des contrôles de police, mais aussi précarité et difficultés de se défendre notamment vis-à-vis de leurs conditions de travail...

Ces femmes travaillent quotidiennement pour les « Home sweet home », font la poussière et lavent le linge sale, mais prennent aussi soin des plus vulnérables des pays riches. Peut-on résumer cela au fait que cette offre « particulière de service » rejoint une « demande particulière de service » ? Ce que l'on appelle la « nouvelle division internationale du travail » ou la mondialisation ou l'« économie transnationale du *care* » entérine non seulement la division sexuelle du travail (le privé reste une affaire de femmes), mais introduit des rapports de pouvoir entre les femmes puisque la « nouvelle division du travail » est largement structurée par des rapports de classe et de race.

Parce que le « privé est politique », pour reprendre un slogan féministe, il est urgent d'avoir un débat public sur la reconnaissance du travail domestique. Pour ce débat, quatre femmes sont invitées ce soir, chacune nous apportera un éclairage particulier et je les remercie très chaleureusement d'être parmi nous.



² Cette question a fait l'objet de nombreux débats au sein de la Haute école de travail social et de la santé, eesp, et a donné lieu à la parution d'un ouvrage : Modak, M. & Bonvin J.-M. (dir.) 2013. Reconnaître le care. Un enjeu pour les pratiques professionnelles. Lausanne : Les cahiers de l'eesp.

Etre sans papiers en Suisse, témoignages de Silvia Marino et Nelly Valencia

Silvia Marino, ancienne sans papiers de Genève, membre du comité de l'association « Reconnaître le travail domestique – régulariser les sans-papiers »

Commençons par le commencement.

Arrivée ici il y a 18 ans je n'avais pas la moindre idée de ce qu'allait être ma vie ici. Contrairement à maintenant où les personnes qui immigreront sont mieux informées sur ce qui les attend. Ce qui ne les empêche toutefois pas d'être victimes d'une série d'abus dus à leur statut de sans papiers.

Quand je suis arrivée je savais que je venais pour travailler. Mais je ne savais pas dans quelles conditions. Jeune et naïve je m'imaginai pouvoir travailler dans tous les domaines et par la suite faire une formation. Mais peu à peu je me suis rendue compte que ça ne serait pas possible, que j'étais ici illégalement, que j'appartenais à ce type de population qu'on appelle les sans-papiers ou clandestins. C'est évidemment une dénomination que nous, travailleuses et travailleurs sans statut légal, avons toujours rejetée et nous peine énormément car, des papiers, nous en avons, et une identité, nous en avons une aussi. Même si ceux-ci n'ont aucune valeur pour la Suisse.

Et très vite les mots qui vont révéler notre réalité et qui vont nous poursuivre dans notre destin sont :

Contrôle - Papiers - Police

Des mots, qui chez nous jusqu'à aujourd'hui ne veulent toujours rien dire, sont ici le cauchemar des personnes sans statut légal. Nous sommes alors, en quelques jours, passés d'un monde où nous n'avions rien, à un monde où nous avons encore moins, y compris, comme nous verrons plus loin, la possibilité de revenir en arrière, au propre comme au figuré.

Il m'est impossible de ne pas avoir de l'émotion quand j'évoque ce passé. Car ce passé est présent, il est là ; je le vois et je le revis à travers mes neveux, mes nièces, qui arrivent dans la même situation que moi ; je le côtoie avec mes copines qui jusqu'à maintenant n'ont pas obtenu leur régularisation. Cette émotion, je la revis aussi à travers mes compatriotes qui, il y a quelques années, ont quitté la Suisse pour aller en France, en Espagne et en Italie, quand ces pays ont régularisé de façon collective de milliers de personnes. Pour beaucoup d'entre eux la situation s'est arrangée, un temps, et pour d'autres elle est restée au stade du simple rêve. Avec la crise qui frappe maintenant l'Europe, pour une grande majorité de ces personnes, c'est le retour à la case départ. Elles reviennent, obligées de quitter à nouveau l'endroit qu'elles croyaient sûr, la place qu'elles pensaient avoir gagnée et pour laquelle elles s'étaient tant battues.

Ces travailleurs et travailleuses, je les appelle des nomades permanents, prêt-e-s à partir là où il y aura du travail, prêt-e-s à tout quitter une nouvelle fois pour offrir aux leurs une vie meilleure au prix de leur propre existence. Mon expérience m'a appris que lorsqu'on devient migrant-e un jour, on le devient pour toujours ! Car la question du retour ne se pose pas. Lorsque nous partons, comme les Helvètes il y a deux mille ans qui ont brûlé maisons, bourgs, greniers, nous brûlons la maison de notre passé. Quand nous partons de chez nous, nous partons avec la promesse de vite revenir. Mais une fois ici nous nous rendons vite compte que le retour ne se fera pas avant plusieurs années, voire jamais. Tout dépend de la chance qu'offrira ce voyage incertain aux milliers de personnes qui, chaque jour, l'entreprennent.

Si l'émotion qui m'étreint lorsque j'évoque les « conditions » dans lesquelles mon « nouveau » pays m'accueille, il en est encore une qui, bien qu'inconnue de mes nouveaux « compatriotes », n'en est

pas pour autant moindre. Il s'agit de l'émotion qui me submerge lorsque que je viens à penser à mon « ancien » pays que j'ai quitté. De cette émotion là, on n'en parle jamais. Et pourtant, l'une et l'autre sont liées !

Aujourd'hui dans mon pays il est rare de voir un enfant dont une personne de son entourage le plus proche ne soit pas un émigrant. Avant quand dans une classe on demandait de lever la main aux enfants de qui un proche était à l'étranger, il y en avait un ou deux qui levaient la main. Aujourd'hui c'est le contraire ! Il y a un ou deux qui ne lèvent pas la main. Que va donner cette génération d'enfants ? Les conséquences de ce phénomène, on commence à peine à les nommer dans nos pays d'origine. L'argent envoyé y étant une ressource économique non négligeable, personne n'ose dénoncer le mal que cette immigration forcée fait chez nous. Mais les conséquences sont là : décroissance démographique, augmentation de la délinquance, de la consommation de drogues et d'alcool, surtout chez les jeunes. On remarque aussi une progression des abandons d'enfants ces dernières années et, en corollaire, les cas d'inceste.

Toutes ces conséquences s'expliquent par le fait que, depuis au moins deux décennies, ce sont les femmes qui émigrent : les pays occidentaux ont besoin de main d'œuvre féminine pour combler les places de travail que les femmes autochtones refusent d'occuper ou que les états ont choisi de ne pas pourvoir. Or ces places de travail n'ont rien à envier aux emplois en entreprise. Elles sont tout aussi importantes, si ce n'est, plus importantes. Etre femme de ménage, nounou, ou femme de compagnie, ce sont là les places de travail qui donnent aux familles une certaine tranquillité et renforcent leur stabilité. Les femmes qui remplissent ces fonctions donnent vie et chaleur à ces familles. Ce sont elles qui « alimentent » le foyer. Mais, étonnamment, ce travail est méprisé, dévalorisé et, surtout, il n'est pas reconnu. Etonnamment, car ce n'est pas là un des moindres paradoxes. Et Dieu sait s'il est difficile de vivre au quotidien pour la mère ou la sœur de famille migrante!

D'abord si l'employée domestique permet aux familles natives de vaquer à des occupations plus confortables, sa carence dans les pays d'émigration affaiblit considérablement leur propre famille. L'absence de ces femmes au foyer, notre absence, met en péril la cellule familiale, provoquant souvent son éclatement. Paradoxe donc que cette migration qui, enrichissant une partie quand elle appauvrit l'autre, nourrit encore plus son flux. Tristesse et sentiment d'injustice de celles qui la subissent.

Ensuite ce paradoxe se double d'une superbe hypocrisie, le statut de sans-papiers, hypocrisie qui ne fait elle aussi qu'accroître le flux qu'elle dit vouloir combattre. La conséquence directe de ce statut est de nous rendre très difficile le retour chez nous. Il nous condamne donc à ne pas voir grandir nos enfants, nos frères ou sœurs, à ne pas assister avec notre présence nos parents dans leur vieillesse, à ne pas les voir mourir. Il fait de nous des inconnues dans nos propres familles et de nos enfants des orphelins de l'immigration. Amertume et sentiment d'injustice de celles qui subissent cette lourde condamnation.

Consciente de cette contradiction, je demande à mes collègues femmes sans statut légal, travailleuses dans l'économie domestique, d'être fières de leur travail, d'être fières de nous, nous qui apportons plus que la tâche accomplie. Partout où nous passons l'aspirateur, portons des enfants, accompagnons des personnes âgées ou dépendantes, nous offrons plus que ça. Nous donnons la chaleur humaine, la flamme au foyer. Soyons fières, mais soyons aussi lucides ! Ce foyer que par notre présence et notre dévouement nous maintenons ici, chez nous, pour beaucoup, nous le perdons à jamais.

C'est pour ça que nous demandons la régularisation des travailleurs et travailleuses sans statut légal. J'aimerais vous faire comprendre que, pour nous, ce n'est pas seulement un papier, ce n'est pas simplement une question de permis. Il s'agit de nos droits fondamentaux : le droit de voir grandir nos enfants, le droit d'être présentes aux côtés de nos parents dans leurs derniers instants, le droit de pouvoir vivre en paix sans avoir peur d'être expulsées, le droit d'avoir vraiment le choix d'être ici ou de partir. Comprenez-nous ! Il nous est impossible de retourner chez nous, car, comme les libellules attirées par la lumière, nous avons brûlé nos ailes. Reste à savoir si nous avons le droit de venir ici ? Je retournerai simplement la question : la lumière a-t-elle plus le droit d'attirer les libellules que les libellules d'aller vers la lumière ?



« Enfin, en décembre 2010, notre dernier recours a été approuvé, et nous avons reçu le permis B. Je n'oublierais jamais cette journée. La nuit, on a dormi comme des bébés. Tout a changé », Nelly Valencia.

Nelly Valencia, employée de maison et ancienne sans-papiers

Je m'appelle Nelly Valencia, originaire d'Equateur, vivant en Suisse depuis 1998. Je suis venue ici pour rejoindre mon mari qui travaillait déjà à Lausanne, pour soutenir ma famille et mes enfants. Je suis entrée en Suisse avec un visa et j'ai travaillé beaucoup dès le début. Après l'expiration de mon visa, je suis restée en Suisse travaillant comme employée de maison à Lausanne pendant plusieurs années, pour de nombreuses familles.

Notre vie n'a pas été facile. On avait toujours peur de la police: Quand tu sors de la maison pour aller travailler, tu ne sais jamais s'il y aura un contrôle d'identité. Ainsi, tu ne sais jamais si tu vas revenir le soir à la maison ou bien être expulsée.

J'ai beaucoup travaillé et j'ai été bien traitée par la plupart de mes employeuses. D'autres ont profité de moi et n'ont pas voulu me payer les heures que j'avais travaillé et me menaçaient d'appeler la police si j'insistais. Peu à peu, j'ai fait des nouvelles connaissances, trouvé de meilleures employeuses qui étaient d'accord de cotiser aussi aux assurances et aux impôts. Pour moi, c'était très important

de pouvoir être en règle avec l'Etat, même si je n'avais pas de permis et que je ne pouvais pas profiter des cotisations versées. En cotisant au travers des chèques-emploi, nous faisons partie de cette société, nous participons au développement économique de la Suisse.

En 2001, nos enfants sont aussi venus en Suisse et depuis lors, ils ont été à l'école. Une fois, en allant au travail, j'ai été contrôlée dans le bus par la police: « Vos papiers? » ils m'ont demandé, et j'ai répondu: « Pourquoi? Je n'ai rien fait ». Mais la police a insisté: « On voit bien que vous êtes sud-américaine. C'est moi le chef ici, montrez-moi vos papiers ». Je suis restée un jour au poste de police, puis on m'a relâchée. Après quelques jours, on m'a envoyé une lettre d'expulsion.

Par la suite, j'ai initié une demande de régularisation avec l'aide d'une personne qui se disait avocate sans l'être. Elle nous a coûté beaucoup d'argent sans rien faire, et comme ça, la demande a été rejetée. C'est grâce au Collectif vaudois de soutien aux sans-papiers et au Centre Social Protestant Vaudois que j'ai pu déposer un recours. Pendant des années, nous avons vécu dans une angoisse totale. C'est grâce au soutien de nos employeuses, du collectif, de beaucoup de personnes sensibilisées à notre situation, de plusieurs politiciens qui nous ont soutenus, grâce à des manifestations, de collectes de signatures, de stands etc., qu'on a pu garder notre espoir. Enfin, en décembre 2010, notre dernier recours a été approuvé, et nous avons reçu le permis B.

Je n'oublierais jamais cette journée. La nuit, on a dormi comme des bébés. Tout a changé. Après 11 ans, pour la première fois, on a pu faire des projets, avoir un futur, prendre des vacances. Après un mois, on est sorti pour la première fois de la Suisse. Je tremblais encore de peur à la douane – encore aujourd'hui, quand je vois la police, j'ai peur. Mais le plus important, c'est que mes enfants ont un futur digne ici. J'ai sacrifié beaucoup pour mes enfants, maintenant on est comme sortis d'une boîte.

Je travaille toujours encore comme employée de maison chez quatre de mes employeuses. Il y a eu des personnes qui ne voulaient pas cotiser aux impôts, et j'ai arrêté de travailler chez eux. Aujourd'hui, je travaille aussi pour la commune de Pully au théâtre octogone à 60 pourcent comme femme de nettoyage. L'année passée, la première femme qui m'avait employé en Suisse est décédée. Je la garde dans ma mémoire car elle a été un grand soutien pour moi. C'était elle qui m'avait expliqué que dans le canton de Vaud on peut cotiser sans peur d'expulsion grâce aux chèques-emploi. C'est important de faire connaître notre situation afin de sensibiliser la population suisse; c'est important que les politiciens nous soutiennent afin de reconnaître notre tâche importante dans la société. Nous donnons beaucoup, les gens ont besoin de nous. Mais nous vivons toujours avec angoisse. Donnez-nous une raison de vivre, un futur, une aide.



La reconnaissance du travail domestique de Natalie Benelli

Faire reconnaître le travail domestique en vue d'une amélioration des conditions de travail des employées de maison

Mon intervention aborde la question de la reconnaissance du travail domestique et j'aimerais prendre comme point de départ le postulat selon lequel il faut reconnaître le travail domestique, le valoriser, afin d'améliorer les conditions de travail et les salaires des employées de maison. Le manque de reconnaissance se traduit en fait par un manque de reconnaissance économique de ce travail qui n'est pas payé du tout lorsqu'il est effectué par la « maîtresse de maison » et très mal payé lorsqu'il est délégué à une employée de maison.

La question centrale qui se pose à ce sujet est donc de savoir comment faire pour reconnaître ce type de travail. Pour y répondre, il est indispensable de s'interroger sur les causes de sa non-reconnaissance, de sa dévalorisation.

Les origines de la dévalorisation du travail domestique

Le travail domestique tel qu'il existe aujourd'hui est le produit de l'industrialisation et de la société bourgeoise. Plus exactement, avec l'industrialisation, les sphères publique de la production et privée de la reproduction ont été constituées en sphères séparées, séparation qui s'est faite sur la base de la division sexuée du travail, c'est-à-dire l'assignation des hommes au travail productif hors maison et des femmes au travail considéré comme non-productif ou reproductif de la sphère privée. Avec cette séparation, le travail domestique non payé est devenu la seule forme légitime de travail pour les femmes qui n'étaient pas censées participer au travail productif salarié. La relégation des femmes dans la sphère privée était en fait le signe distinctif de la bourgeoisie pour se séparer des classes populaires qui ne pouvaient pas se permettre ce luxe. Ce qui est à retenir ici c'est que la dévalorisation ou non-reconnaissance économique du travail domestique est inhérente à sa logique, en est constitutive. Elle est structurelle – le travail domestique est ce qu'il est parce qu'il est dévalorisé.

Dévalorisation du travail domestique qui n'est pas considéré comme productif, qui n'est donc pas un « vrai » travail et que les économistes classique ne comptent d'ailleurs pas dans le PIB alors qu'il est fondamental pour le fonctionnement de la société. Les chercheuses féministes ont ensuite montré comment cette dévalorisation du travail domestique assigné aux femmes affectait également le travail professionnel des femmes, systématiquement considéré comme moins qualifié que les activités masculines et aussi moins bien payées.

La dévalorisation économique du travail domestique est totale lorsqu'il est effectué par la « maîtresse de maison », mais elle persiste même lorsqu'il est délégué à une tierce personne – généralement une autre femme issue d'une classe sociale plus basse et souvent étrangère/immigrée – contre rémunération parce qu'elles exercent leur activité dans un espace considéré comme non productif, par ailleurs considéré comme l'espace où règnent la gratuité, le don, les affects, l'amour, mais pas le travail.

Tentatives pour reconnaître et valoriser le travail domestique

Les chercheuses féministes surtout se sont appliquées à mesurer et chiffrer l'importance du travail domestique pour le rendre visible socialement. Elles ont mis au jour les compétences nécessaires à son accomplissement et sa pénibilité pour démontrer qu'il s'agit bien d'un travail que les femmes

effectuent à la maison. Or, ces tentatives sont restées/restent sans conséquence politique et économique puisque elles n'ont rien changé à la dévalorisation du travail domestique.

Pourquoi ça ne marche pas ? La reconnaissance d'un travail implique notamment la reconnaissance des savoir-faire qui sont nécessaires à son accomplissement. Or, cette reconnaissance ou valorisation de savoir-faire (compétences, qualifications) ne dépend pas de la nature des tâches et de leur contenu, mais des rapports sociaux qui structurent le travail et donc du pouvoir de négociation des acteurs et actrices pris-e-s dans ces rapports : les rapports sociaux de sexe discriminent les femmes par rapport aux hommes lesquels ont réussi à imposer l'assignation du travail domestique gratuit aux femmes comme quelque chose de normal. De même, les rapports sociaux de sexe, de race et de classe discriminent les femmes immigrées sans papiers qui du fait du manque d'un permis de séjour, de non reconnaissance de leur qualifications sont dans une position d'absence pratiquement totale de pouvoir au niveau structurel. Par conséquent, elles sont facilement exploitables et exploitées dans la division sociale du travail. Autrement dit, les employées de maison ne sont pas dans une position de force qui leur permettrait de négocier des conditions de travail et de salaire plus favorables.

Dans ce contexte, la reconnaissance du travail domestique gratuit et rémunéré reste un mythe tant que les rapports sociaux qui produisent ce travail ne changent pas : tant qu'existent des rapports de sexe et des rapports de race qui discriminent les femmes immigrées sans-papiers, la reconnaissance du travail domestique reste une mission impossible. Et il faut inclure ici également les rapports de classe, le système capitaliste contribuant fortement à la dévalorisation de ce travail, laquelle est d'ailleurs dans l'intérêt des employeuses et employeurs des employées de maison puisqu'elles et ils ne doivent pas payer trop cher la personne qui fait le sale boulot à leur place. Autrement dit, les hommes et les femmes des classes privilégiées profitent de la dévalorisation du travail domestique, puisqu'elles et ils peuvent facilement déléguer ce sale boulot à des personnes qui n'ont pas d'autres options sur le marché de l'emploi. La division internationale produit un personnel de *care* facilement exploitable.

Que faire pour reconnaître le travail domestique ?

- L'action collective peut contribuer à améliorer les conditions de travail des employées de maison – comme le montre l'exemple de la « convention concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques » que le Bureau international du travail a adopté en juin 2009 sous pression de groupes de défense des *domestic workers* qui se sont organisés au niveau international pour défendre leurs droits.
- Cela dit, tant que le système capitaliste avec la division internationale du travail et la division sexuée du travail persiste, il sera difficile de changer les choses de manière fondamentale pour les employées domestiques, surtout lorsqu'elles sont en plus contraintes à vivre clandestinement dans un pays. Un permis de séjour est un premier pas vers l'amélioration de la situation de ces femmes en Suisse, mais sans résoudre les problèmes qui sont à la base de la dévalorisation du travail domestique et de sa non-reconnaissance.
- La lutte pour la reconnaissance du travail domestique doit forcément être une lutte antisexiste, antiraciste et anticapitaliste – il faut combattre les causes et non pas les symptômes



« Comprenez-nous ! Il nous est impossible de retourner chez nous, car, comme les libellules attirées par la lumière, nous avons brûlé nos ailes. Reste à savoir si nous avons le droit de venir ici ? Je retournerai simplement la question : la lumière a-t-elle plus le droit d'attirer les libellules que les libellules d'aller vers la lumière », Silvia Marino

Les chèques-emploi : une solution contre la précarité ? de Clotilde Fischer

L'objectif de *Chèques-emploi* à la base du projet est d'offrir une couverture sociale et d'améliorer les conditions de travail pour les personnes travaillant dans l'économie domestique. Au départ le public cible était plus particulièrement les femmes sans-papiers.

Chèques-emploi en chiffres c'est 3'043 employées déclarées en 2013. Plus de 4'700 employeurs inscrits couvrant quelques 4'788 relations de travail.

Profil des employeurs/employeuses

Il n'y a pas d'employeur-type. Il/Elle peut être aussi bien issu-e de la classe moyenne, couple qui travaille et qui engage une employée pour se décharger du ménage, personne âgée avec un petit revenu mais qui ne peut pas effectuer seule les tâches ménagères ou être une personne très fortunée avec une grande demeure et plusieurs employées. Les employeurs sont également des personnes malades ou handicapées qui engagent une garde-malade et une aide de ménage ou un couple dont la femme reprend son emploi et qui doit faire garder ses enfants. La pénurie de places en crèches et le manque de mamans de jour poussent de nombreuses personnes à engager une garde d'enfant à leur domicile.

Profil des employés /employées

Les employées déclarées par *Chèques-emploi* sont à 99% des femmes.

83% des employées inscrites à *Chèques-emploi* sont migrantes dont 78% proviennent d'Europe.

48% des employées inscrites sont portugaises et 16.6% sont suisses.

14% viennent d'Amérique latine, 2.8% d'Afrique et 1.8% d'Asie.

Permis de séjour :

40% ont un permis C, 34% ont un permis B et 17% ont la nationalité suisse.

Viennent ensuite les personnes sans-papiers qui représentent 6.6% (soit 175 personnes) à ce jour. Ce taux était de 7% fin 2013.

Viennent enfin les permis L (1.2%), G (0.5%), F (0.2%) et N (0.04%, soit 1).

Conditions de travail observées

Les observations faites à *Chèques-emploi* ne concernent bien-sûr que des emplois déclarés. Cela ne représente pas l'ensemble des emplois domestiques dans le canton de Vaud.

On ne remarque par ailleurs pas une différence majeure dans les conditions de travail entre les personnes avec ou sans statut légal.

Le principal constat est le cumul des emplois. Pour un nombre croissant de personnes, le ménage est la seule ressource. Il ne s'agit plus d'une activité accessoire. Beaucoup de femmes cumulent donc jusqu'à 15 ménages par semaine pour vivre avec les inconvénients que cela comporte (temps de trajet non-rémunérés, plusieurs employeurs, etc.)

Les salaires pour le ménage tournent pour la plupart autour de CHF 25.- net de l'heure.

Chèques-emploi impose un salaire minimum par type d'emploi. Pour le ménage, nous recommandons des salaires compris entre CHF 20.- et CHF 30.- nets par heure. Ces recommandations se basent sur la réalité observable et sont de manière générale plus élevées que les salaires minimums des différents contrats-type.

Le problème des très bas salaires se pose en particulier pour la garde d'enfant. Il n'y a pas de législation sur le salaire minimum pour la garde d'enfant ; cet emploi a été exclu des contrats-type cantonal et fédéral.

Souvent les gens confondent garde d'enfant au domicile de l'employeur et maman de jour. On reçoit donc des demandes pour de la garde d'enfant à CHF 5.- de l'heure. Nous imposons CHF 10.- au minimum pour un enfant et CHF 5.- par enfant supplémentaire. Le problème est que nous n'avons aucun contrôle sur le nombre d'enfants à garder.

Depuis le début de l'année, nous avons refusé 8 adhésions pour de la garde d'enfant au motif que le salaire était trop bas. 3 ont augmenté le salaire et sont entrés dans notre système.

5 adhésions pour du ménage ont été refusées pour cause de salaire trop bas, 3 ont augmenté le salaire et sont entrés dans notre système.

Par téléphone, la plupart des questions concernant le salaire concernent la garde d'enfant. Les employeurs acceptent assez volontiers d'augmenter le salaire.

On constate que les employeurs/employeuses ne sont très souvent pas conscient-e-s qu'ils ou elles sont employeur/employeuse et ne connaissent pas leurs obligations. D'autres se disent que c'est déjà cher de déclarer son employée et que le reste est en option.

Face à cela, les employées méconnaissent très souvent leurs droits ou n'osent pas les faire valoir. Les principaux points de non-respect des droits de l'employée sont les suivants :

- pas de versement du salaire durant la maladie

- vacances non-payées ou désaccord sur le fait que le salaire comprenne ou non une part vacances.
- résiliation du contrat de travail
- pas d'arrangement proposé en cas d'absence de l'employeur
- pas de demande d'allocation maternité ou d'allocations familiales car ni les employées ni les employeurs ne savent qu'elles y ont droit.
- pas d'assurance perte de gain, donc même si l'employeur paie selon l'échelle bernoise, si l'arrêt maladie se prolonge, pas de salaire. On voit ce problème en particulier dans les cas d'opérations ou de grossesse.

Profil des personnes sans statut légal inscrites à *Chèques-emploi*

7% des employées déclarées par *Chèques-emploi* sont sans statut légal. La grande majorité des sans-papiers inscrites à *Chèques-emploi* viennent d'Amérique latine (en particulier Equateur, Brésil, Bolivie, Colombie, Pérou et Chili). Les autres viennent surtout des Philippines (une trentaine) et d'Afrique (Cameroun, Maroc).

Evolution du nombre de personnes sans statut légal inscrites à *Chèques-emploi*

En 2005, le projet *Chèques-emploi* a été mis sur pied par l'EPER avant tout pour offrir une protection aux femmes sans-papiers engagées dans l'économie domestique et les sans-papiers constituaient le groupe majoritaire des employées inscrites (30%).

A la fin de 2007, a été introduite la Loi sur le travail au noir : cette loi rend possible la transmission des données entre les différents services : administration fiscale, Caisse de compensation et police des étrangers.

Ne sachant pas comment cette loi serait appliquée, l'EPER a alors choisi la prudence et a envoyé une décharge à chaque employeur employant une personne sans statut légal : pour entrer ou rester dans le système *Chèques-emploi*, employeur et employé devaient renvoyer la décharge signée confirmant par là qu'il ou elle avait bien pris connaissance des risques encourus par la déclaration.

Cette démarche a bien-entendu effrayé et dissuadé tant les personnes sans-papiers de se faire déclarer que les employeurs d'engager ou de déclarer une employée sans statut légal.

En 2009, la proportion des sans-papiers n'était plus que de 4% des employées inscrites. Début 2010, constatant que les autorités vaudoises ne pratiquaient pas de recoupement automatique des données, nous avons décidé d'abandonner cette décharge et avons à nouveau mis l'accent sur l'importance d'une couverture sociale pour toutes et tous. La proportion des sans-papiers a depuis péniblement augmenté pour atteindre 7% fin 2013.

Toutefois, on sent que les employeurs/employeuses sont réticent-e-s à engager et déclarer une personne sans statut légal. Les récentes affaires notamment à Genève n'ont pas contribué à instaurer un climat de confiance.



Chèques-emploi : c'est quoi ?

Le service *Chèques-emploi* a été mis sur pied en 2005 par l'EPER (Entraide Protestante Suisse) dans le canton de Vaud. Il existe des services similaires dans tous les cantons romands ainsi qu'au Tessin gérés par différents organismes à but non-lucratif.

Chèques-emploi se compose de 3 volets :

1) volet administratif : *Chèques-emploi* se charge à la place de l'employeur /employeuse de toutes les démarches administratives relatives à la déclaration des salaires de son employé-e (charges sociales et impôts) ainsi que des demandes et démarches aux assurances sociales et du paiement des allocations familiales.

Chèques-emploi s'occupe également d'établir les fiches de salaire, certificats de GI, certificats de salaire, etc.

2) volet permanence téléphonique et électronique : nous répondons à toutes les questions concernant le droit du travail ou les assurances sociales. Une juriste spécialisée en droit du travail est disponible.

Le site Internet contient également des conseils en matière de salaire et de droit du travail.

3) volet *Gagner en assurance* : un cours de base en droit du travail et assurance sociales est offert gratuitement aux personnes employées dans l'économie domestique. Depuis cette année, un atelier de santé au travail est également offert. Ces cours ont lieu à Lausanne, Vevey, Yverdon et Nyon.

Conditions de travail dans le secteur du travail domestique, quelles protections ?

de Michela Bovolenta

Le marché du travail domestique – que l'on appelle aujourd'hui aussi travail de *care* – est désormais mondialisé. D'après le BIT, il concerne 52,6 millions de personnes, dont près de 90% sont des femmes, souvent des femmes migrantes : de la campagne à la ville, du sud ou de l'est au nord.

En Suisse, il y a selon les statistiques officielles (2009), 69'000 personnes travaillant en tant qu'employé-e de maison, dont 80% de femmes. Cela représente 1,5% de la population active. A cela s'ajoute au moins 40'000 employées de maison sans statut légal. Dans le canton de Zurich, une étude de l'Institut suisse de recherches conjoncturelles de l'EPFZ (KOF, 2010) relève qu'un foyer sur 17 occupe une employée de maison sans statut légal. Elles s'occupent des tâches domestiques, elles gardent les enfants et, de plus en plus, elles s'occupent des personnes âgées et dépendantes qui restent à domicile, tout en ayant besoin d'une assistance pendant de nombreuses heures, voir jour et nuit.

La LEtr exclu les employées domestiques

La majorité des employées de maison sont des migrantes. Celles qui viennent des pays de l'est, par exemple de Pologne, ont des permis, le plus souvent de courte durée. Par contre, celles qui viennent des pays tiers n'ont aucune possibilité d'obtenir un permis de séjour. En effet, la Loi sur les étrangers (LEtr), que nous avons combattu par référendum, restreint l'immigration des personnes provenant de pays tiers aux « cadres, spécialistes ou autres travailleurs qualifiés », excluant ainsi les femmes migrantes actives dans l'économie domestique.

La LEtr crée elle-même les conditions pour un marché précarisé du travail domestique dans lequel travaillent les personnes dites sans-papiers. Des conditions qui permettent en réalité à l'économie mondialisée de déléguer le travail de *care* à bas coût. Au niveau des conditions de travail, on sait que les femmes immigrées constituent le maillon le plus faible du salariat : lorsqu'on regarde les statistiques officielles des salaires la hiérarchie est nette : ce sont les hommes suisses qui ont le salaire le plus élevé, suivi des hommes immigrés, qui gagnent 15% de moins en moyenne par rapport aux suisses. Viennent ensuite les femmes suisses, qui gagnent 21% de moins que les hommes suisses, et enfin les femmes immigrées qui gagnent 30% de moins par rapport aux hommes suisses !

Salaires et conditions de travail

Les statistiques se sont des données officielles qui ne tiennent pas compte des personnes sans statut légal, puisque ces dernières n'ont aucune existence officielle. Mais on sait que les salaires et les conditions de travail des personnes sans-papiers sont en dessous de celles qui ont un permis de travail. D'après WIDE-Suisse, le salaire moyen d'une employée domestique sans-papiers est de 13,60 francs de l'heure, mais peut varier de 2 à 36 francs de l'heure. Les employées domestiques qui vivent chez l'employeur touchent en moyenne moins de 10 francs de l'heure.

En Suisse, la Loi sur le travail ne s'applique pas aux ménages privés, ce qui était un obstacle à la signature de la Convention 189 de l'OIT. Au niveau national, il existe un contrat-type de travail, qui s'applique aux personnes qui travaillent dans un ménage privé à des tâches de nettoyage, entretien du linge, commission, cuisine, prise en charge des enfants et des personnes âgées et malade. Néanmoins, le CTT nationale ne s'applique pas aux personnes qui travaillent pendant moins de 5 heures auprès du même employeur, ce qui est fréquent. Pour l'essentiel, le CCT prévoit des salaires minimums, à partir de 18,55 pour une personne sans qualification.

Dans le canton de Vaud, de même qu'à Genève, il existe un contrat type de travail cantonal depuis 2006. Il s'applique à toutes les personnes non soumises au CCT national. Il porte sur davantage de points que le CCT national. Le député Nicolas Rochat Fernandez a demandé son actualisation, notamment au niveau du salaire minimum, inférieur au national, ainsi qu'une amélioration des conditions de travail, par exemple la durée normale du travail est de 48 à 51 heures par semaine (contre 45 heures pour le CTT genevois).

Les conditions de travail dans les ménages privés sont pourtant souvent en dessous de ces minimums. En particulier pour les personnes sans statut légal. D'après le SECO, le secteur des travaux domestiques est, avec le secteur de la construction, celui où il y a le taux le plus élevé d'abus.

Les lacunes des services publics favorisent le travail domestique

C'est dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées que les besoins vont croissant rapidement, alors que l'Etat tend plutôt à se désengager (voir le débat sur les prétendus coûts de la santé) qu'à investir dans un service public à la hauteur de la tâche. Ce que l'on voit, davantage en Suisse alémanique mais le phénomène se développe aussi en Suisse romande, c'est le développement d'entreprises à but lucratif qui utilisent le travail de femmes migrantes. Pour des salaires de misère, certaines de ces femmes, s'occupent de personnes âgées 24 heures sur 24. Les conditions de travail sont pénibles et très précaires. Pourtant ces entreprises font des bénéfices. Par ailleurs, ce type d'entreprise accroît encore davantage la pression sur le secteur des soins à domicile afin qu'il réduise ses coûts, qui se résument pour l'essentiel aux salaires du personnel. Enfin, il faut également être conscient-e-s du phénomène de fuite du personnel soignant (*care Drain*) qui touche

les pays de l'est et du sud. Selon une étude zurichoise, cité par WIDE, 27% des travailleuses domestiques possèdent un diplôme universitaire et 36% un diplôme délivré par une école professionnelle ou une haute école.

En réponse à ce phénomène, le ssp-Bâle a lancé le projet *Respekt* et travaille en particulier avec des femmes polonaises. Bien qu'elles disposent d'un permis de séjour, souvent de très courte durée, leurs conditions de vie et de travail sont très précaires. Le projet vise à permettre à ces femmes de défendre leurs droits suivant l'exemple de Bojena Domanska qui a saisi le tribunal contre ses employeurs et qui s'est engagés pour la défense collective des travailleuses domestique, payant pourtant son engagement par deux licenciements !

Que ce soit la garde des enfants, la prise en charge de personnes âgées ou le travail domestique, il est nécessaire de le reconnaître et de régulariser toutes les personnes qui y travaillent. A terme, il faut d'une part un meilleur partage des tâches entre les hommes et les femmes et d'autre part une autre politique en matière d'immigration qui reconnaît un même statut et des mêmes droits à toutes et tous.

Les sans-papiers sont le résultat d'un système qui utilise la fragilisation, la fragmentation et la multiplication des statuts des travailleurs/-euses pour mieux diviser et exploiter l'ensemble des salarié-e-s. Les femmes migrantes sont le maillon le plus faible de la chaîne et se retrouvent en bas de l'échelle avec les statuts les plus précaires et les salaires les plus bas.

Le soutien des syndicats à « Aucune employée domestique n'est illégale »

Il est important que les syndicats s'impliquent afin de :

- ➔ Régulariser les employées de maison : pour les syndicats il ne devrait y avoir qu'une seule revendication : même travail, même permis, mêmes droits, même salaire !
- ➔ Garantir l'accès aux tribunaux et aux assurances sociales : excepté Vaud et Genève, les autres cantons ne permettent pas aux personnes sans un permis de séjour d'accéder aux tribunaux sans danger de se faire expulser. Or, l'accès aux tribunaux est indispensable pour pouvoir défendre ses droits. De même, toute travailleuse, doit avoir accès à la protection sociale quel que soit son titre de séjour par ailleurs.
- ➔ Reconnaître le travail domestique : au vu des estimations susmentionnées, il est hypocrite de ne pas reconnaître ce secteur comme un secteur économique important. Cela équivaut à maintenir ce personnel dans un statut de fragilité extrême qui rend très compliqué, voir impossible, la défense de ses droits élémentaires.
- ➔ Développer les services publics : le travail des femmes migrantes est aujourd'hui une solution bon marché pour répondre à des besoins comme la garde des enfants ou la prise en charge des aîné-e-s. Or, déléguer ce travail à des femmes migrantes exploitées et précarisées ne peut en aucun cas être une solution satisfaisante. C'est une manière de perpétuer une division sexuelle du travail qui voit les femmes assignées au travail domestique, éducatif et de soins sans que celui-ci soit reconnu et valorisé. Une manière aussi de maintenir ce travail dans l'invisibilité.



La campagne « Reconnaître le travail domestique – régulariser les sans-papiers » a pour objectifs : une meilleure reconnaissance et valorisation du travail effectué dans le secteur de l'économie domestique ; la régularisation de tous les sans-papiers, avec une attention particulière au secteur de l'économie domestique ; l'amélioration des conditions de travail de tous et toutes les employées du secteur domestique », Myriam Schwab Ngamije

Quelques articles pour en savoir plus

En ligne

www.csp.ch/files/documents/VD/Nouvelles/Nouvelles-septembre_2014-VD.pdf

www.24heures.ch/suisse/jeunes-babysitters-devraient-echapper-avs/story/30077398 et

www.swissinfo.ch/fre/societe/Je_suis_venue_pour_donner_une_vie_digne_a_mes_enfants.html?cid=37676946

www.wide-network.ch/pdf/Publi-Hinweise/wide_switzerland_care-free_fr_2013.pdf

www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2010-1-page-39.htm

Disponibles sur demande :

Camille Krafft, De l'Est ou du Sud, elles triment pour garder les aînés à domicile, Le matin Dimanche, 13.07.2014

Anna Lietti, Ces esclaves qui gardes nos enfants, L'Hebdo, 22.05.2014

Caroline Zuercher, L'offre en soignantes de l'Est peine à suivre la demande suisse, 24 Heures, 10.08.2014